

AVENANT N° 1 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Entre :

- le **MINISTERE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**
représenté par le directeur des sports, Monsieur Thierry MOSIMANN
désigné ci-dessous par le ministère

et

- la **FEDERATION FRANÇAISE DE SKI NAUTIQUE ET DE WAKEBOARD**
représentée par son président, Monsieur Patrice MARTIN
désignée ci-dessous par la fédération,
N° SIRET : 784 714 248 00050

PREAMBULE :

La convention pluriannuelle signée en 2014 par les deux parties prévoit que la subvention est notifiée chaque année par le ministère chargé des sports et en mentionne le montant prévisionnel. Le présent avenant a pour objet de définir les objectifs et actions retenus d'un commun accord pour 2015 et d'en fixer les modalités financières.

ARTICLE 1 : Objectifs particuliers

Dans le cadre des objectifs généraux définis à l'article 1 de la convention pluriannuelle, la fédération s'engage à mettre en œuvre la politique et les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs partagés définis à l'article 1 et plans d'actions figurant dans les tableaux annexés au présent avenant tant pour la performance que pour le développement.

Les annexes font partie intégrale du présent document.

L'administration s'engage, sous réserve de la disponibilité des crédits, à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs dans les conditions exposées ci-après.

ARTICLE 2 : Modalités d'exécution de la convention pluriannuelle

Les tableaux annexés au présent avenant retracent les financements apportés en 2015 par le ministère chargé des sports aux projets de la fédération¹ concourant à la réalisation des objectifs généraux mentionnés à l'article 1 de la convention pluriannuelle et des objectifs et actions particuliers prévus.

ARTICLE 3 : Montant de la subvention et conditions de paiement

Outre la mise à disposition de cadres techniques, le montant de la subvention attribuée à la fédération sur le programme Sport pour l'année 2015 s'élève à 542 760 €. Déduction faite de l'avance prévisionnelle versée, soit 217 104 €, le solde restant s'élève à 325 656 €. Il est versé en une fois, après signature du présent avenant.

¹ – dont le coût prévisionnel inscrit sur la demande de subvention est rappelé sur les tableaux annexes en regard de la subvention accordée

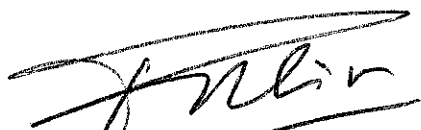
Ce montant intègre une subvention d'un montant de **18 760 €** relative aux indemnités de sujétion attribuées par le ministère aux agents publics exerçant des missions de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération (cf. annexe 3 jointe), conformément aux articles R. 131-16 et R. 131-23 du Code du Sport.

Par ailleurs pour mémoire, il convient d'ajouter à cette subvention **125 000 €** concernant les aides personnalisées (toutes charges comprises) aux sportifs de haut niveau de la fédération mises en place auprès du Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Le CNOSF est chargé d'en assurer le versement aux sportifs, conformément aux indications de la fédération, laquelle s'engage à respecter les orientations fixées en ce domaine par le ministère.

Au total, le soutien financier du ministère s'élève donc à **667 760 €**.

ARTICLE 4 :

Les autres clauses de la convention initiale non contraires au présent avenant demeurent applicables.



LE PRESIDENT DE LA FEDERATION
FRANÇAISE DE SKI NAUTIQUE ET DE
WAKEBOARD

Fait à Paris le **20 MAI 2015**

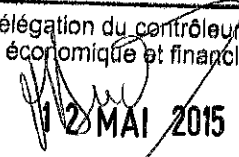
LE DIRECTEUR DES SPORTS

Le directeur des sports

Thierry MOSIMANN

LE CONTROLEUR BUDGETAIRE ET
COMPTABLE MINISTERIEL

Par délégation du contrôleur général
économique et financier



20 MAI 2015

Michèle DUCHEMIN

2101 2815 86

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 – Objectifs et indicateurs de performance

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Annexe 3 – Indemnités de sujétions des cadres techniques

Annexe 4 – Relevé d'identité bancaire

Objectifs et indicateurs de performance nationaux retenus par le ministère	2013		2014		2015		2016		2017	
	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires	16194	18705	0	18000	0	25000	31000	0	37000	0
Nombre de licences										
Nombre d'ATP	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre total de licences et d'ATP	16194	18705	16194	18000	16194	25000	31000	16194	37000	16194
Nombre et taux de licences féminines	5506 (34%)	6300 (33.6%)	5406 (33.4%)	6300 (35%)	5406 (33.4%)	6300 (35%)	6300 (35%)	6300 (35%)	6300 (35%)	6300 (35%)
Nombre et taux de licences en ZUS	1851 (11.4%)	1968 (10.5%)	1851 (11.4%)	1968 (10.5%)	1851 (11.4%)	1968 (10.5%)	1968 (10.5%)	1968 (10.5%)	1968 (10.5%)	1968 (10.5%)
Nombre de clubs accueillant des personnes en situation de handicap	28	25	28	25	28	25	25	25	25	25
Promouvoir la rigueur financière et l'efficacité des fédérations sportives										
Sociétés financières	-189,17	0	-189,17	-20,0 %	-189,17	-20,0 %	-189,17	-17,0 %	-189,17	-11,0 %
Contenir le rang de la France parmi les grandes nations sportives										
Rang sportif de la France	3	2	3	1	3	1	3	1	3	1
Retenir le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs										
Taux de suivi médical complet - SHN	29,65%	%	29,65%	95%	29,65%	100%	95%	100%	29,65%	100%
Taux de suivi médical complet - Espoirs	34,33%	%	34,33%	95%	34,33%	95%	95%	100%	34,33%	100%
Emplois d'avenir										
Nombre d'emplois d'avenir	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Levées de missions signifiées dans CTS-Web										
Nombre et taux de lettres de missions signifiées	1 (14,29%)	7 (87,5%)	1 (14,29%)	75%	1 (14,29%)	100%	1 (14,29%)	100%	1 (14,29%)	75%

Objectifs partagés	N-2		N-1		N		N+1		N+2	
	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
Engager la FFSNW dans une démarche de développement économique	24784	30800	24784	30800	24784	30800	24784	30800	24784	30800
Montant de la valorisation financière des partenariats privés										
Taux de lettre signées	0%	75%	0%	75%	0%	75%	0%	75%	0%	75%
Accompagnement de la structuration fédérale vers une labellisation qualitative des clubs	35%	41%	35%	41%	35%	41%	35%	41%	35%	41%
Nombre de clubs labellisés/nombre total de clubs										
Nombre d'adhésions ministérielles/Nombre d'adhésions ministérielles/Nombre de femmes touchées/Nombre SHN issues du programme										
Nombre total de structures cibles officielles ou agréées - Nombre de structures cibles officielles/Nombre de structures cibles existantes (Fuj)	55%	33/67%	55%	33/67%	55%	33/67%	55%	33/67%	55%	33/67%
Nombre de skieurs/dans issus des clubs en territoires ultra marins en sélectif France	2/0	4/50%	2/0	4/50%	2/0	4/50%	2/0	4/50%	2/0	4/50%
Nombre de licenciés 10-20ans touchés par le programme/Nombre de licenciés 10-20 ans TUM										
Nombre d'Elus FFSNW dans les instances WWF&WWF. Obtenir Euro open 2015 et World 2017	7	8	7	8	7	8	7	8	7	8
Création d'une liste "sportif élite régional" nombre d'organes départementaux régionaux mobilisés dans l'identification des jeunes talents/nombre total d'organes départementaux régionaux										
Identifier et accompagner les jeunes talents régionaux vers la performance sportive nationale										
RELEVÉ, collectif 2020: Rajeunissement de l'élite avec les collectifs Challenge, Cadet, Junior et rang de la France dans les catégories Cadet et Junior	21	22	21	22	21	22	21	22	21	22
Résultats aux compétitions internationales de référence par catégorie d'âge										
SENIORS, Collectif 2016: Performance des équipes de France seniors	20	13	20	13	20	13	20	13	20	13
Résultats aux Championnats du MONDE/ Championnat d'EUROPE										

BM

B

Annexe 1 - Objectifs et indicateurs

Accompagnement l'insertion socio-professionnelle des sportifs (ves) de haut niveau	Nombre de SHN accompagnés dans un dispositif de formation ou reconversion/Nombre de SHN	-	60%	45%	63%	85%	100%
Engager la refonte de l'architecture de formation aux métiers du ski nautique et du wakeboard; techniques (diplômes fédéraux) et professionnalisant (Diplômes d'Etat)	15/127	1437	1437	15925	16020	17040	20050
Assurer la formation des acteurs de la vie fédérale	16	?	?	35	30	30	30
Formation des cadres à partir d'échanges internationaux	-	Non réalisés	Non réalisés	3	5	5	5
Renforcer la structuration territoriale de la FFSNW; grâce à la politique technique fédérale	4	6	6	6	11	14	17
Protection de la santé des sportifs							
Plan de développement de la pratique pour les personnes handicapées							
Percours de l'Excellence Sportive							
RELEVÉ, collectif 2020 (Wakeboard cable); Renouvellement de l'élite avec les collectifs	0	6	6	3	5	8	9

PM

Objectifs / Action / Rubrique	Montants Budget	Demande	Accordés	Engag. fédéral
Protection de la santé des sportifs		34 800 €	34 800 €	19 000 €
Action 3	34 800 €	34 800 €	34 800 €	15 800 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	34 800 €	34 800 €	34 800 €	15 800 €
Plan de développement de la pratique pour les personnes handicapées	25 000 €	25 000 €	15 000 €	15 000 €
Action 1	25 000 €	25 000 €	15 000 €	15 000 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	25 000 €	25 000 €	15 000 €	15 000 €
Renforcer la structuration territoriale de la FFSNW grace à la politique technique fédérale		145 000 €	125 000 €	53 240 €
Action 1	145 000 €	125 000 €	105 000 €	52 000 €
Structuration fédérale	125 000 €	105 000 €	73 000 €	52 000 €
Action 2	20 000 €	20 000 €	20 000 €	1 240 €
Indemnités de sujétions des CTS (ICTS)	20 000 €	20 000 €	20 000 €	1 240 €
Identifier et accompagner les jeunes talents régionaux vers la performance sportive nationale		35 000 €	30 000 €	23 000 €
Action 1	35 000 €	30 000 €	30 000 €	23 000 €
Structuration fédérale	35 000 €	30 000 €	30 000 €	23 000 €
Accompagnement de la structuration fédérale vers une labellisation qualitative des clubs	10 000 €	7 500 €	5 000 €	5 000 €
Action 1	10 000 €	7 500 €	5 000 €	5 000 €
Structuration fédérale	10 000 €	7 500 €	5 000 €	5 000 €
Accompagnement des nouvelles pratiques éco-responsables: Téléski (Wakeboard et Ski classique Cable)	15 000 €	15 000 €	15 000 €	7 000 €
Action 1	15 000 €	15 000 €	15 000 €	7 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	15 000 €	15 000 €	15 000 €	7 000 €
Développer une politique de féminisation	30 000 €	15 000 €	12 000 €	18 000 €
Action 1	30 000 €	15 000 €	12 000 €	18 000 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	30 000 €	15 000 €	12 000 €	18 000 €
Développer une politique spécifique pour les territoires ultra marins	10 000 €	10 000 €	5 000 €	5 000 €
Action 1	10 000 €	10 000 €	5 000 €	5 000 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	10 000 €	10 000 €	5 000 €	5 000 €
Assurer la formation des acteurs de la vie fédérale	28 000 €	28 000 €	15 000 €	18 000 €
Action 4	28 000 €	28 000 €	15 000 €	18 000 €
Formations fédérales	28 000 €	28 000 €	15 000 €	18 000 €
Engager la reconquête de l'architecture de formation aux métiers du ski nautique et du wakeboard: technique (diplômes fédéraux) et professionnalisant (Diplômes d'Etat)		15 000 €	15 000 €	6 000 €
Action 4	15 000 €	15 000 €	15 000 €	6 000 €
Professionnalisation de l'activité	15 000 €	15 000 €	15 000 €	6 000 €
Accompagnement l'insertion socio-professionnelle des sportifs (vers) de haut niveau	125 000 €	125 000 €	125 000 €	0 €
Action 2	125 000 €	125 000 €	125 000 €	0 €
Aides personnalisées (AP)	125 000 €	125 000 €	125 000 €	0 €
RELEVE, collectif 2020: Renouveau de l'équipe avec les collectifs Challenge, Cadet, Junior et rang de la France dans les catégories Cadet et Junior	140 800 €	140 800 €	140 800 €	10 000 €
Action 2	140 800 €	140 800 €	140 800 €	10 000 €
Collectif RELEVE - Stages et compétitions	140 000 €	140 000 €	140 000 €	10 000 €
SENIORS, Collectif 2016: Performance des équipes de France seniors	210 000 €	205 000 €	205 000 €	9 000 €
Action 2	210 000 €	205 000 €	205 000 €	9 000 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	210 000 €	205 000 €	205 000 €	9 000 €
Parcours de l'Excellence Sportive	60 000 €	60 000 €	60 000 €	30 000 €
Action 2	60 000 €	60 000 €	60 000 €	30 000 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	60 000 €	60 000 €	60 000 €	30 000 €
TOTAL	882 800 €	782 300 €	687 760 €	215 000 €

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées

Répartition de la subvention versée hors aides personnalisées :
- cat 61 (indemnité des CTS)
- cat 64 (transfert direct aux assoc.)

PM

MINISTRE CHARGE DES SPORTS

CONVENTION D'OBJECTIFS

FEDERATION FRANCAISE DE SKI NAUTIQUE ET DE WAKEBOARD

Annexe relative aux indemnités de sujétion des conseillers techniques sportifs

Une subvention globale de 18 760 € est attribuée à la fédération au titre des indemnités de sujétion des agents exerçant des missions de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération et dont la liste figure sur le tableau joint, des sujétions spéciales auxquelles ils s'exposeraient dans l'exercice de leurs fonctions.

Cette indemnisation est fixée selon le barème porté indiqué ci-dessous, les taux moyens indiqués pouvant s'inscrire dans une fourchette de plus ou moins 10%.

(montant annuel)	Directeurs techniques nationaux	Entraîneurs nationaux	Chargés d'une mission nationale
Agent sur contrat de préparation olympique	7 729 €	4 726 €	4 726 €
Autres agents	4 391 €	945 €	945 €

Dans l'hypothèse où la fédération verserait sur ses ressources propres des indemnités spéciales aux agents qu'elle aurait plus particulièrement chargés d'une mission spécifique à son initiative, ces indemnités seront identifiées sous l'intitulé suivant :

En tout état de cause, le montant total des indemnités servies par la fédération tant au titre de la convention d'objectifs que sur ses fonds propres ne pourra excéder le plafond prévu par la réglementation en vigueur.

La fédération s'engage à déclarer auprès des administrations fiscales et sociales toutes les rémunérations versées.

La fédération communiquera au ministère des sports au plus tard le 28 février 2015 le récapitulatif annuel de l'année 2014 des sommes versées aux agents de l'Etat faisant apparaître de manière distincte les sommes financées sur la subvention ministérielle et celles ouvertes par des ressources propres.

Cet état sera accompagné d'une copie de la déclaration annuelle des salaires (D.A.D.S.) établie pour l'U.R.S.S.A.F.

Nom - Prénom	Fonction	Agent sur contrat		Subvention accordée	
		oui	non	2015	
SAINT GENIES Grégory	DTN	X		7 729 €	
DUVERGER Christophe	EN	X		4 726 €	
CHOCUN Franck	CMN		X	945 €	

TOTAL 13 400 €

+ charges correspondantes 5 360 €

Total de la subvention 18 760 €

PM

PM

ANNEXE 4

Crédit du Nord ★

Relève d'Identité Bancaire (RIB)

Titulaire du compte			
FEDERATION FSE DE SKI NAUTIQUE			
Identifiant national de compte bancaire - RIB			
30076	02056	12542600200	14
Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB
Domiciliation			
PARIS CLEMENT MAROT			
Identifiant international de compte bancaire - IBAN			
FR76	3007	6020 5812	5426 0020 014
Identifiant international de l'établissement bancaire - BIC			
SWIFT BIC : NORDFRPP			